

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1488

6 juillet 2011

SOMMAIRE

Apax Crystal A HoldCo Sàrl	71410	Lux.Stam S.A.	71413
Arctos S.A.	71403	Lux.Stam S.A.	71413
Bank Leumi (Luxembourg) SA	71423	MezzVest Luxembourg II S. à r.l.	71420
CD&R Osprey Investment S.à r.l.	71398	MezzVest Luxembourg I S.à.r.l.	71417
Copper Acquisition S.à r.l.	71394	Neopixl S.A.	71405
Crescent Euro Self Storage Investments II S.à r.l.	71388	Open Text (Luxembourg) S.à r.l.	71414
Crescent Euro Self Storage Investments S.à r.l.	71401	Pages & Cie	71418
Crystal A HoldCo S.à r.l.	71410	Polsteam (Luxembourg) S.A.	71396
Gambale Roofing Technology S.A.	71397	Professional Classic Ballet School	71418
Grace Lodge Care Holdings S.à r.l.	71410	Propre Toiture Sàrl	71407
Ideal Standard International Finco S.à r.l.	71378	Protrust International S.A.	71393
Infor-ID S.A.	71390	Quinn Finance S.à r.l.	71413
Inwood S.à r.l.	71390	Relais des Caves S.à r.l.	71418
ISIWIS Research S.à r.l.	71391	Richmond Park Capital Luxembourg	71421
Kensington Properties Luxembourg Sàrl	71409	Richmond Park Capital Olympia Luxem- bourg	71421
Knockon S.A.	71393	Riverwood Capital Sweden Holdings S.à r.l.	71423
La Voile Blanche Sàrl	71409	Rom8 S.A.	71391
LBREM II Europe S.à r.l.	71393	Samolux S.A.	71391
Leasinvest Immo Lux	71421	Sifemar S.A.	71400
LMD German Investments	71409	Superfund Luxembourg S.A.	71404
Lrlux	71409	Ultra Premium Brands S.A.	71423
Luxembourg Energy Drinks S.A.	71423	WATAMAR & Cie S.A.	71423
Lux.Stam S.A.	71413	Worldwide Industrial S.à r.l.	71405
		W & W Immobilienbewertung Luxem- bourg	71418

Ideal Standard International Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 160.236.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of April.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Ideal Standard International S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, having its registered office at 9A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

here represented by Mrs Yan Yang, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 7 April 2011.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name of Ideal Standard International Finco S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio. . This includes but is not limited to investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing of preferred equity certificates, intragroup loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

2.2 The Company may also provide assistance in any form including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries and to entities which form part of the same group of companies as the Company. The Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

2.5 In general, the Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, or useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office,

the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one (1) or several shareholders, with a maximum number of shareholders not exceeding forty (40).

6.4 The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as representative in relation to the Company.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders representing three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the decedent shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Management

Art. 8. Powers of the sole manager; Composition and Powers of the board of managers.

8.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers. If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

8.2 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 9. Election, Removal and Term of office of managers.

9.1 The manager(s) shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

9.2 The managers are elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a vote of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 10. Vacancy in the office of a manager.

10.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

10.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 11. Convening meetings of the board of managers.

11.1 The board of managers shall meet upon call by any manager, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company, unless otherwise indicated in the notice of meeting.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

11.3 No prior notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at such meeting and have waived any convening requirement, or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 12. Conduct of meetings of the board of managers.

12.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

12.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

12.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more, but not all of his colleagues.

12.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

12.5 The board of managers can deliberate or act validly only if a least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

12.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall have a casting vote.

12.7 Save as otherwise provided by the Law, any manager who has, directly or indirectly, an interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item.

12.8. The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. The manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 13. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

13.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any, or, in his absence, by the chairman pro tempore, or by any one (1) manager present. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any one (1) manager.

13.2 The decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 14. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager; or, (ii) if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (iii) by the signature(s) of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers.

D. Decisions of the shareholders

Art. 15. Collective decisions of the shareholders. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 16. Powers of the general meeting of shareholders; Written shareholders' resolutions.

16.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders on such date, an annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg

as may be specified in the convening notice of meeting, on the first Monday of June at 11:30 o'clock (a.m.). If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting.

16.2 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

16.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25), collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing. Such written resolutions are only validly taken in accordance with the Law in so far as such written resolution is approved by shareholders owning more than half of the share capital.

Art. 17. Change of nationality. The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent.

Art. 18. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. Powers of the sole shareholder. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

E. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on first January of each year and shall end on thirty-first December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and Allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Unless otherwise provided in these articles of association, each share is entitled to the same fraction of such balance.

Art. 22. Interim dividends - Share premium.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to an reserve which the law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the foregoing provisions.

F. Supervision of the company

Art. 23. Auditor(s).

23.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office.

23.2 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

23.3 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

23.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

23.5. Any independent auditor may only be removed with cause or with its approval by the general meeting of shareholders.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders, deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 Unless otherwise provided in these articles of association, the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25 Governing Law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2011.

2. Interim dividends may also be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred issued shares have been subscribed as follows by Ideal Standard International S.A., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The shares subscribed by Ideal Standard International S.A., aforementioned, have been paid up by a contribution in cash.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) will be allocated to the share capital. All the shares so subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and considering itself as duly convened, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 9A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

- Mrs. Ailbhe Jennings, Director, born on 27 March 1963, in Dublin, Ireland, residing at 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Ed Han, Managing Director, born on 14 September 1974 in Los Angeles, California, USA, residing at Devonshire House, Mayfair Place, W1J8AJ London, United Kingdom.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le sept avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Ideal Standard International S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, pas encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Madame Yan Yang, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 7 avril 2011.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Nom. Il existe conformément aux présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Ideal Standard International Finco S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de participations, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission de certificats de capital préférentiels, prêts intra-groupe, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, actions, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans des sociétés en commandite simple, participations dans une société à responsabilité limitée, parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

2.2 La Société peut accorder toute forme d'assistance, incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme, aux filiales de la Société et aux entités qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

2.3 La Société peut lever des fonds, sauf par voie d'offre publique, notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte de billets à ordre, de titres ou tous titres représentatifs d'une dette, bons, obligations et de manière générale émettre des titres de tout type.

2.4 La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toutes formes d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

2.5 De manière générale, la Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec, ou utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du conseil de gérance.

4.4 Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés avec un montant n'excédant quarante (40).

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant tout associé n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Il est tenu au siège social un registre des parts sociales, dont tout associé pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues par la Loi. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, à la demande et aux frais de l'associé concerné.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plusieurs personnes, ces personnes devront désigner un mandataire unique qui les représentera à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme mandataire auprès d'elle.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société en conformité avec l'article 1690 du Code Civil.

7.6 En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

C. Gérance

Art. 8. Pouvoirs du gérant unique; Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société à plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance. Si la Société est gérée par un gérant unique dans la mesure applicable et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à «gérant unique».

8.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour agir au nom de la Société et pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social, à l'exception des pouvoirs que la Loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des associés.

Art. 9. Election, Révocation et Terme du mandat des gérants.

9.1 Le(s) gérant(s) seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

9.2 Les gérants sont élus et peuvent être révoqué à tout moment, avec ou sans cause, par l'assemblée générale des associés par un vote des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 10. Vacance d'un poste de gérant.

10.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement, et pour une période ne pouvant excéder la durée du mandat initial du gérant remplacé, comblée par les gérants restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des associés, qui se prononcera sur une nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

10.2 Dans l'hypothèse où la vacance intervient dans le mandat du gérant unique de la Société, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 11. Convocation des réunions du conseil de gérance.

11.1 Le conseil de gérance se réunira sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement.

11.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Une convocation préalable ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

11.3 Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance

Art. 12. Conduite des réunions du conseil de gérance.

12.1 Le conseil de gérance peut choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui aura la charge de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

12.2 Le président du conseil de gérance préside à toutes les assemblées d'associés et à toute réunion du conseil de gérance mais en son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes à la réunion.

12.3 Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire, une copie d'un tel désignation étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter plusieurs, mais pas tous, ses collègues.

12.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à toutes les personnes participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à l'assemblée. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion et la réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

12.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

12.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion; en cas d'égalité des voix, le président a une voix prépondérante.

12.7 Sauf si la Loi en dispose autrement, tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des associés suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise.

12.8 Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation, par courrier, par télécopie ou par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Les gérants peuvent exprimer leur consentement séparément, l'ensemble faisant preuve de l'adoption des résolutions. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Procès verbaux des réunions du conseil de gérants - Procès verbaux des décisions du gérant unique.

13.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président temporaire, ou par tout gérant présent. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par tout gérant.

13.2 Les décisions du gérant unique sont enregistrées dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signées par le gérant unique.

Art. 14. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée envers les tiers en toute circonstance par (i) la signature du gérant unique, ou (ii) si la Société à plusieurs gérants, la signature conjointe de deux (2) gérants ou (iii) par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

D. Décisions collectives des associés

Art. 15. Décisions collectives des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés; Résolution écrites des associés.

16.1 Si la Société à plus de vingt-cinq (25) associés à telle date, les l'assemblée générale des associés aura lieu à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg tel que fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 11:30 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale

annuelle doit être tenue le jour ouvrable suivant. D'autres assemblées des associés pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

16.2 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

16.3 En cas de pluralité d'associés et tant que le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les décisions des associés autrement conférées à l'assemblée générale des associés peuvent être prise par écrit. Dans un tel cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre et votera par écrit. De telles résolutions écrites ne sont valablement prise en conformité avec la Loi que dans la mesure où de telles résolutions sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 17. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société.

Art. 18. Modification des statuts. Toute modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Pouvoirs de l'associé unique. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi. Dans ce cas, toute référence dans les présentes à «l'assemblée générale des associés» devra être interprétée comme désignant l'associé unique, selon le contexte et selon le cas, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

F. Année sociale - Bilan - Répartition - Distribution de dividendes

Art. 20 Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 A la fin de chaque exercice, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif, le bilan financier et le compte de résultats conformément à la Loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes contribuées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé accepte cette affectation.

21.4 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 A moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les présents statuts, chaque part sociale donne droit à la même fraction de ce solde.

Art. 22. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

22.1 Le conseil de gérance peut distribuer des dividendes intérimaires sur fondement des comptes intérimaires préparés par le conseil de gérance démontrant suffisamment de fonds disponibles pour la distribution. Le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents.

22.2 Toute prime d'émission ou réserve distribuable est librement distribuable sous réserve des dispositions précédentes

F. Surveillance de la société

Art. 23. Commissaire(s) aux comptes statutaires - Réviseurs d'entreprises.

23.1 Dans le cas où et pour aussi longtemps que la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. L'assemblée générale des associés désignera le (s) commissaire(s) aux comptes et déterminera la durée de leurs fonctions.

23.2 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et avec ou sans cause, par l'assemblée générale des associés.

23.3 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

23.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, l'institution de commissaires aux comptes est supprimée.

25.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne peut être démis de ses fonctions par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommé(s) par l'assemblée des associés décidant de la dissolution et qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement des dettes de la Société.

24.2 Sauf disposition contraire des présents statuts, le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement des dettes sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, le seront par les dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.

2. Des dividendes intérimaires pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts émises ont été souscrites par Ideal Standard International S.A., prénommé, pour le prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500);

les parts sociales souscrites par Ideal Standard International S.A., prénommé, ont été entièrement libérées en espèces.

L'apport total d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) consiste en douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) qui sont alloués au capital social. Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.200,-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et se considérant dûment convoquée, a par la suite pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg;

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Ailbhe Jennings, Directeur, née le 27 mars 1963, à Dublin, Irlande, résidant à à 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Ed Han, Managing Director, né le 14 septembre 1974 à Los Angeles, Californie, Etats-Unis résidant à Devonshire House, Mayfair Place, W1J 8AJ Londres, Royaume-Uni.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. YANG – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 avril 2011. Relation: LAC/2011/16798. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt.-

Luxembourg, le dix-huit avril de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011053708/548.

(110060413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Crescent Euro Self Storage Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 100.681.

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Crescent Euro Self Storage Investments II S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited-liability company), duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, with a share capital of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Luxembourg Trade and Companies Register) under number B 100.681, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, enacted on April 29, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 705 dated July 8, 2004, the articles of association of which having being last amended on October 16, 2009 pursuant to a deed enacted by Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2201 dated November 11, 2009 (the "Company").

There appeared:

Crescent Euro Self Storage US Investments II LLC, a limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at National Corporate Research, Ltd., 615 South Dupont, HWY, 19901 Dover, Delaware, United States of America, and registered with the Secretary of State of Delaware under number 3791216 (the "Sole Shareholder");

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, having a professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialled ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, through its attorney requests the notary to act that:

(i) the 500 (five hundred) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed; and

(ii) the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to dissolve the Company and to put the Company into liquidation;
2. Granting of full discharge to the managers of the Company for the performance of their duties under their mandates;
3. Appointment of Crescent Euro Self Storage US Investments II LLC as liquidator of the Company;
4. Decision to grant the liquidator with the broadest powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 and seq. of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, without any prior specific authorization of the general meeting of the sole shareholder;
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

It is resolved to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Second resolution

It is resolved to give full discharge to the managers of the Company for the performance of their duties under their mandates, which expire today.

Third resolution

It is resolved to appoint the Sole Shareholder Crescent Euro Self Storage US Investments II LLC, a limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at National Corporate Research, Ltd., 615 South Dupont, HWY, 19901 Dover, Delaware, United States of America, and registered with the Secretary of State of Delaware under number 3791216, as liquidator.

Fourth resolution

It is resolved to grant the liquidator with the broadest powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 and seq. of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, without any prior specific authorization of the general meeting of the sole shareholder and under its sole signature, which will validly bind the Company.

The liquidator is dispensed from drawing-up an inventory and may refer instead to the books of the Company.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, that are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand two hundred Euro (1,200.- EUR).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-sept du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Crescent Euro Self Storage Investments II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, ayant un capital social de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 100.681, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 705 du 8 juillet 2004, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 16 octobre 2009, suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2201 du 11 novembre 2009 (la «Société»).

A comparu:

Crescent Euro Self Storage US Investments II LLC, une société de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social est établi National Corporate Research, Ltd., 615 South Dupont, HWY, 19901 Dover, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 3791216 (l'«Associé Unique»);

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, prie le notaire d'acter que:

(i) les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé, et

(ii) l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation;
2. Décharge donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs fonctions;
3. Nomination de Crescent Euro Self Storage US Investments II LLC en qualité de liquidateur de la Société;
4. Décision de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation et effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans autorisation spécifique préalable de l'assemblée générale de l'associé unique;
5. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

Il est décidé de donner décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs fonctions en vertu de leurs mandats qui prennent fin à ce jour.

Troisième résolution

Il est décidé de nommer l'Associé Unique Crescent Euro Self Storage US Investments II LLC, une société de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social est établi National Corporate Research, Ltd., 615 South Dupont, HWY, 19901 Dover, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 3791216, en qualité de liquidateur.

Quatrième résolution

Il est décidé de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus en vue de procéder à la liquidation et d'effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans autorisation spécifique préalable de l'assemblée générale de l'associé unique, et sous sa seule signature, laquelle engagera valablement la Société.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer en lieu et place, aux documents sociaux de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge, en raison du présent acte, s'élève à environ mille deux cents Euros (1.200,- EUR).

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la personne comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante agissant par l'intermédiaire de son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mars 2011. Relation: LAC/2011/14117. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 mai 2011.

Référence de publication: 2011060710/131.

(110068399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Infor-ID S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 54.077.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011062179/9.

(110069629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Inwood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.994.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011062183/11.

(110069583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

ISIWIS Research S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.500.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 148.711.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Référence de publication: 2011062184/11.

(110069394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Rom8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 124.778.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 02 Mai 2011, Mme Marie BOURLOND, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été nommée Administrateur, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire M. Jean BODONI jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Cette même assemblée a ratifié la décision prise par le Conseil d'administration en date du 29 octobre 2010 de coopter M. Olivier LECLIPTEUR au poste d'administrateur de la société, en remplacement de M. Gabor KACSOH. Le mandat de l'administrateur définitivement élu, s'achèvera avec ceux de ses collègues à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Par décision du Conseil d'administration du 1^{er} Avril 2011, conformément à l'article 64-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, Monsieur Olivier LECLIPTEUR a été nommé Président du Conseil d'administration.

Luxembourg, le 10 MAI 2011.

Pour: ROM8 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel Argence-Lafon / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011070917/23.

(110077205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Samolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 69.709.

L'an deux mille onze, le douze avril.

Pardevant Nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «SAMOLUX S.A.», une société anonyme établie et ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, constituée suivant acte notarié en date du 12 mai 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n°541 de 1999, page 25954 et suivantes. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, n°459 du 22 mars 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Anna CARZOLI-VENTURATO, directrice de société, demeurant I-37040 BONAVIGO (Italie), 82 Via Trieste.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Aurélia COHRS, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 13a, avenue Guillaume.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Manuel LENTZ, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 3, rue de la Loge.

Madame le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre

du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires présents ou représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés ainsi que celle du Notaire instrumentant restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 5 des statuts;
2. Modification de l'article 9 des statuts;
3. Modification de l'article 14 des statuts;
4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 826.331,04 (huit cent vingt-six mille trois cent trente-et-un euros et quatre centimes), divisé en 160.000 (cent soixante mille) actions d'une valeur nominale de 5,164569 € chacune.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est présidé par l'administrateur désigné par le conseil.

Le conseil d'administration désigne son Président et son Vice-Président ayant chacun les mêmes pouvoirs.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son Président ou de son Vice-Président.

Le conseil d'administration de la société ne peut se réunir que si la majorité des membres est présente ou représentée pendant toute la durée de la réunion, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs délégués ou par la signature collective de trois administrateurs. Elle est engagée jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 5.000 (cinq mille euros) par la signature individuelle d'un administrateur délégué.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 14.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Les convocations à l'initiative du conseil d'administration sont valablement faites par le Président ou le Vice-Président du conseil d'administration et ce, sans qu'une délibération du conseil d'administration préalable soit nécessaire. Le Président et le Vice-Président du conseil d'administration pourront convoquer des assemblées générales à condition d'en donner préalablement communication par lettre recommandée avec accusé de réception, l'un à l'autre, dans un délai minimal de quinze jours avant la première publication légale au Mémorial, Recueil C.

Les convocations ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Les assemblées générales sont présidées par le Président du conseil d'administration ou par le Vice-président, de manière alternative, ou, dans le cas de leur absence, la majorité simple des actionnaires représentant la majorité simple du capital désignera son remplaçant parmi les comparants.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires des actions doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. CARZOLI-VENTURATO, A. COHRS, M. LENTZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 avril 2011. Relation: LAC/2011/18434. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 mai 2011.

Référence de publication: 2011060941/84.

(110067592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Knockon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 132.397.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011062192/10.

(110069617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Protrust International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 65.542.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 24 juillet 2009 que:

1. A été réélu administrateur de type A, Monsieur Patrick MOINET et ce avec effet immédiat. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 6 mai 2011.

Référence de publication: 2011062284/14.

(110069870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

LBREM II Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.612.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 16 mai 2011
(l'«Assemblée»)*

L'Assemblée accepte la démission de James Macdonald en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 16 mai 2011.

L'Assemblée décide de nommer la personne suivante en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 16 mai 2011 et pour une durée indéterminée:

- Laurent Bélik, né le 2 septembre 1974 à Ixelles, Belgique avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

À Luxembourg, le 17 mai 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011070586/20.

(110077936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Copper Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.591.513,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.058.

In the year two thousand and eleven on the sixth day of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARS:

Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions), incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156043,

here represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 101, rue de cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 4, 2011.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company incorporated and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "Copper Acquisition S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156058, established pursuant to a deed of Me. Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, of October 5, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on November 15, 2010 under number 2462, and whose bylaws have been last amended by a deed of Me. Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, of November 2, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on January 5, 2011 under number 19.

II. The Company's share capital is set at thirty nine thousand five hundred Euro (EUR 39.500,00) represented by thirty nine thousand five hundred (39.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The sole shareholder resolves to convert the existing thirty nine thousand five hundred (39.500) shares into thirty nine thousand five hundred (39.500) class A ordinary shares, and to create a new class of shares, namely the class B ordinary shares (the New B Shares).

IV. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of thirty-one million five hundred fifty-two thousand thirteen Euro (EUR 31.552.013,00) in order to raise it from its present amount of thirty nine thousand five hundred Euro (EUR 39.500,00) to thirty-one million five hundred ninety-one thousand five hundred thirteen Euro (EUR 31.591.513,00) by creation and issue of thirty-one million five hundred fiftytwo thousand thirteen (31.552.013) New B Shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

Subscription - Payment

Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., prenamed, through its proxyholder, resolves to subscribe for the thirty-one million five hundred fifty-two thousand thirteen (31.552.013) New B Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, and to pay the subscription price in the amount of thirty-one million five hundred fifty-two thousand thirteen Euro (EUR 31.552.013,00), together with a share premium in the amount of seventy-three cents (EUR 0,73), by payment in cash in the aggregate amount of thirty-one million five hundred fifty-two thousand thirteen Euro and seventy-three cents (EUR 31.552.013,73).

The amount of thirty-one million five hundred fifty-two thousand thirteen Euro and seventy-three cents (EUR 31.552.013,73) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

V. Pursuant to the above resolution, the first paragraph of the article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. First paragraph.** The share capital is set at thirty-one million five hundred ninety-one thousand five hundred thirteen Euro (EUR 31.591.513,00) represented by thirty nine thousand five hundred (39.500) class A ordinary shares (the Class A Shares) and thirty-one million five hundred fifty-two thousand thirteen (31.552.013) class B ordinary shares (the Class B Shares), all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each."

VI. The sole shareholder resolves to amend the article 18 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company, as follows:

- any net profit deriving from the investment of the Company in the project Copper shall be exclusively distributed to the holder of Class A Shares;
- any net profit deriving from the investment of the Company in the project Bravo shall be exclusively distributed to the holder of Class B Shares.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at seven thousand Euro (EUR 7,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le six avril.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156043,

ici représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 101, rue de cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 avril 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Copper Acquisition S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156058, constituée par acte de Me. Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 5 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 15 novembre 2010 sous le numéro 2462, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Me Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 2 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 5 janvier 2011 sous le numéro 19.

II. Le capital social de la Société est fixé à trente-neuf mille cinq cents Euro (EUR 39.500,00) représenté par trente-neuf mille cinq cents (39.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'associé unique décide de convertir les trente-neuf mille cinq cents (39.500) parts sociales existantes en trente-neuf mille cinq cents (39.500) parts sociales ordinaires de classe A, et de créer une nouvelle classe de parts sociales, respectivement les parts sociales de classe B (les Nouvelles Parts B).

IV. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente et un millions cinq cent cinquante-deux mille treize Euro (EUR 31.552.013,00) pour le porter de son montant actuel de trente-neuf mille cinq cents Euro (EUR 39.500,00) à trente et un millions cinq cent quatre-vingt-onze mille cinq cent treize Euro (EUR 31.591.513) par la création et l'émission de trente et un millions cinq cent cinquante-deux mille treize (31.552.013) Nouvelles Parts B, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Souscription - Libération

Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., précité, par son mandataire, décide de souscrire à trente et un millions cinq cent cinquante-deux mille treize (31.552.013) Nouvelles Parts B d'une valeur totale de trente et un millions cinq cent cinquante-deux mille treize Euro (EUR 31.552.013,00), ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de soixante-treize cents (EUR 0,73) et de les libérer intégralement en numéraire pour un montant total de trente et un millions cinq cent cinquante-deux mille treize Euro et soixante-treize cents (EUR 31.552.013,73).

Le montant de trente et un millions cinq cent cinquante-deux mille treize Euro et soixante-treize cents (EUR 31.552.013,73) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

IV. Suite à la résolution ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Premier paragraphe.** Le capital social de la Société s'élève à trente et un millions cinq cent quatre-vingt-onze mille cinq cent treize Euro (EUR 31.591.513) représenté par trente-neuf mille cinq cents (39.500) parts sociales ordinaires de classe A (les Parts A) et trente et un millions cinq cent cinquante-deux mille treize (31.552.013) parts sociales ordinaires de classe B (les Parts B), toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

V. L'associé unique décide de modifier l'article 18 des statuts de la Société qui a désormais la teneur suivante:

« **Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés, au prorata de leur participation dans la Société, et de la façon suivante:

- tout bénéfice net dérivant de l'investissement de la Société dans le projet Copper est distribué de façon exclusive au détenteur de Parts A;
- tout bénéfice net dérivant de l'investissement de la Société dans le projet Copper est distribué de façon exclusive au détenteur de Parts B.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de sept mille Euros (EUR 7.000.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, Fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2011. Relation: LAC/2011/17637. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 mai 2011.

Référence de publication: 2011059594/150.

(110067505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Polsteam (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 40.156.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/05/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011062282/12.

(110069516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Gambale Roofing Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 84.761.

L'an deux mille onze, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "GAMBALE ROOFING TECHNOLOGY S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 84761, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 451 du 21 mars 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L- 1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, Maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cinq mille six cent quatre-vingt-une (5.681) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinquante-six mille huit cent dix euros (EUR 56.810,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mai 2011. LAC/2011/19855. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2011.

Référence de publication: 2011061479/51.

(110068507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

CD&R Osprey Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.417.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth day of April,

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

CDR Osprey (Cayman) Partners L.P., a limited partnership incorporated in the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O Box 39 Ugland House, Grand Cayman KY1 - 1104, Cayman Islands and registered with the General Registry Cayman Islands under number MC-37444,

here represented by Yuliya Bay-Langer, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal

CDR Osprey (Cayman) GP Limited, a limited company incorporated in the Cayman Islands, having its registered office at P.O Box 39 Ugland House, Grand Cayman KY1 - 1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of companies under number 234699,

here represented by Yuliya Bay-Langer, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal

CDR Osprey (Cayman) Co-Invest Limited, a limited company incorporated in the Cayman Islands, having its registered office at P.O Box 39 Ugland House, Grand Cayman KY1 - 1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of companies under number 237020,

here represented by Yuliya Bay-Langer, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

EES Trustees International Limited, a company incorporated in the Jersey, having its registered office at Queensway House, Hilgrove Street, St Hélier, Jersey, JE1 1ES and registered with the Registry of Commerce of Jersey under number 92182,

here represented by Yuliya Bay-Langer, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Jonathan Robert Olsen, having his residence at Ridgmount, Lawbrook Lane, Peaslake, Guildford, Surrey GU5 9QW, United Kingdom,

here represented by Yuliya Bay-Langer, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Michael G. Babiarz, of 375, Park Avenue, 18th floor, New York, NY 10152, USA,

here represented by Yuliya Bay-Langer, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Simon Christopher Duncan Hosking, having his residence at Collingwood House, Pickhurst Road, Chiddingfold, Surrey GU8 4YD, United Kingdom, here represented by Yuliya Bay-Langer, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

David A. Novak, having his residence at Cleveland House, 33 King Street, London, SW1Y 6RJ, United Kingdom,

here represented by Yuliya Bay-Langer, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Andrew David Hulme, having his residence at Willow Brook, 15 Woodside Lane, Fixby, Huddersfield, West Yorkshire HD2 2HA, United Kingdom,

here represented by Yuliya Bay-Langer, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Manfred Kindle, of Cleveland House, 33 King Street, London, SW1Y 6RJ, United Kingdom,

here represented by Yuliya Bay-Langer, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Paul Edwin Bradbury, having his residence 75 The Footpath, Coton, Cambridge CB23 7PX, United Kingdom,

here represented by Yuliya Bay-Langer, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal. (hereinafter the "Appearing Parties").

Such Appearing Parties are the shareholders of "CD&R OSPREY INVESTMENT S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150.417, incorporated pursuant to a deed of the notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 17 December 2009, whose articles of incorporation (hereinafter the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") 5 February 2010, number 258, page 12342. The Company's Articles have been amended for the last time on 19 April 2010.

The Appearing Parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolution:

Sole Resolution

The Appearing Parties decide to amend clauses (d), (e) and (f) of article 27.5.1. of the Articles of the Company so as to reflect the latest amendments to the investment agreement.

As a consequence, clauses (d), (e) and (f) of article 27.5.1 of the Company's Articles shall now be read as follows:

"(d) "First Target Return" means an amount equal to the greater of:

- (i) Investment Cost x 1.596; and
- (ii) the Threshold IRR;
- (e) "Second Target Return" means an amount equal to the greater of:
 - (i) Investment Cost x 2.096; and
 - (ii) the Threshold IRR;
- (f) "Third Target Return" means an amount equal to the greater of:
 - (i) Investment Cost x 2.596; and
 - (ii) the Threshold IRR."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Appearing Parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinze avril,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

SONT COMPARUS CDR Osprey (Cayman) Partners L.P., une société, limited partnership, constituée aux Iles Caïmans, ayant son siège social aux Maples Corporate Services Limited, P.O Box 39 Uglad House, Grand Cayman KY1 - 1104, Iles Caïmans et immatriculée au Registre Générale des Iles Caïmans sous numéro MC-37444,

ci-représenté par Yuliya Bay-Langer, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

CDR Osprey (Cayman) GP Limited, une société, general partnership limited, constituée aux Iles Caïmans, ayant son siège social aux Maples Corporate Services Limited, P.O Box 39 Uglad House, Grand Cayman KY1 - 1104, Iles Caïmans et immatriculée au Registre Générale des Iles Caïmans sous numéro 234699,

ci-représenté par Yuliya Bay-Langer, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

CDR Osprey (Cayman) Co-Invest Limited, une société, co-invest limited, constituée aux Iles Caïmans, ayant son siège social au P.O Box 39 Uglad House, Grand Cayman KY1 - 1104, Iles Caïmans et immatriculée au Registre des Sociétés sous numéro 237020,

ci-représenté par Yuliya Bay-Langer, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

EES Trustees International Limited, une société constituée au Jersey, ayant son siège social à Queensway House, Hilgrove Street, St Hélier, Jersey, JE1 1ES et immatriculée au Registre de Commerce de Jersey sous numéro 92182,

ci-représenté par Yuliya Bay-Langer, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Jonathan Robert Olsen, ayant sa résidence à Ridgmount, Lawbrook Lane, Peaslake, Guildford, Surrey GU5 9QW, Grande Bretagne,

ci-représenté par Yuliya Bay-Langer, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Michael G. Babiarz, ayant sa résidence au 375, Park Avenue, 18th floor, New York, NY 10152, Etats-Unis,

ci-représenté par Yuliya Bay-Langer, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Simon Christopher Duncan Hosking, ayant sa résidence à Collingwood House, Pickhurst Road, Chiddingfold, Surrey GU8 4YD, Grande Bretagne,

ci-représenté par Yuliya Bay-Langer, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

David A. Novak, ayant sa résidence à Cleveland House, 33 King Street, SW1Y 6RJ, Londres, Grande Bretagne,

ci-représenté par Yuliya Bay-Langer, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Andrew David Hulme, ayant sa résidence au Willow Brook, 15 Woodside Lane, Fixby, Huddersfield, West Yorkshire HD2 2HA, Grande Bretagne,

ci-représenté par Yuliya Bay-Langer, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Manfred Kindle, ayant sa résidence à Cleveland House, 33 King Street, SW1Y 6RJ, Londres, Grande Bretagne,

ci-représenté par Yuliya Bay-Langer, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Paul Edwin Bradbury, ayant sa résidence au 75 The Footpath, Coton, Cambridge CB23 7PX, Grande Bretagne,

ci-représenté par Yuliya Bay-Langer, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé. (ci-après les "Personnes Comparantes").

Les personnes comparantes sont les associés de "CD&R OSPREY INVESTMENT S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.417, constituée suivant un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, susmentionné, du 17 décembre 2009, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 5 février 2010, sous numéro 258, page 12342. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 19 avril 2010. Les Personnes Comparantes représentant la totalité du capital social ont requis le notaire soussigné d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

Les Personnes Comparantes décident de modifier les clauses (d), (c) and (f) de l'article 27.5.1 des Statuts de la Société afin de refléter les dernières modifications du pacte d'associés.

Par conséquent, les clauses (d), (c) and (f) de l'article 27.5.1 des Statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

"(d) "Premier Rendement Cible" signifie un montant égal au plus élevé entre:

(i) le Coût d'Investissement x 1.596; et

(ii) le Seuil TRI;

(e) "Deuxième Rendement Cible" signifie un montant égal au plus élevé entre:

(i) le Coût d'Investissement x 2.096; et

(ii) le Seuil TRI;

(f) "Troisième Rendement Cible" signifie un montant égal au plus élevé entre:

(i) le Coût d'Investissement x 2.596; et

(ii) le Seuil TRI."

Coûts et frais

Les coûts, frais, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande des Personnes Comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Après que lecture de l'acte a été faite au mandataire des Personnes Comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom, et lieu de résidence, ledit mandataire des Personnes Comparantes a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. BAY-LANGER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 avril 2011. Relation: LAC/2011/17792. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2011.

Référence de publication: 2011059605/149.

(110067023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Sifemar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 38, rue d'Oradour.

R.C.S. Luxembourg B 64.403.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 2 avril 2011

L'Assemblée a été informée du décès de M. Nicolas KRUCHTEN, administrateur, survenu le 12 septembre 2010.

M. Laurent BARNICH, né le 2 octobre 1979 à Luxembourg, domicilié 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, a été élu administrateur de la société. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se réunira en 2016.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011062318/13.

(110069335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Crescent Euro Self Storage Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 93.753.

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth day of March,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Crescent Euro Self Storage Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited-liability company), duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, with a share capital of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Luxembourg Trade and Companies Register) under number B 93753, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, enacted on May 23, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 666 dated June 24, 2003, the articles of association of which having being last amended on October 16, 2009 pursuant to a deed enacted by Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2232 dated November 14, 2009 (the "Company").

There appeared:

Crescent Euro Self Storage US Investments LLC, a limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, United States of America, and registered with the Secretary of State of Delaware under number 3661110 (the "Sole Shareholder");

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, having a professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialled ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, through its attorney requests the notary to act that:

- (i) the 500 (five hundred) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed; and
- (ii) the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to dissolve the Company and to put the Company into liquidation;
2. Granting of full discharge to the managers of the Company for the performance of their duties under their mandates;
3. Appointment of Crescent Euro Self Storage US Investments LLC as liquidator of the Company;
4. Decision to grant the liquidator with the broadest powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 and seq. of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, without any prior specific authorization of the general meeting of the sole shareholder;
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

It is resolved to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Second resolution

It is resolved to give full discharge to the managers of the Company for the performance of their duties under their mandates, which expire today.

Third resolution

It is resolved to appoint the Sole Shareholder Crescent Euro Self Storage US Investments LLC, a limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, United States of America, and registered with the Secretary of State of Delaware under number 3661110, as liquidator.

Fourth resolution

It is resolved to grant the liquidator with the broadest powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 and seq. of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended

from time to time, without any prior specific authorization of the general meeting of the sole shareholder and under its sole signature, which will validly bind the Company.

The liquidator is dispensed from drawing-up an inventory and may refer instead to the books of the Company.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, that are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand two hundred Euros (1,200.- EUR).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-sept du mois de mars,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Crescent Euro Self Storage Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, ayant un capital social de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B93753, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 666 du 24 juin 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 16 octobre 2009, suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2232 du 14 novembre 2009 (la «Société»).

A comparu:

Crescent Euro Self Storage US Investments LLC, une société de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social est établi Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 3661110 (l'«Associé Unique»);

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, prie le notaire d'acter que:

(i) les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé, et

(ii) l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation;
2. Décharge donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs fonctions;
3. Nomination de Crescent Euro Self Storage US Investments LLC en qualité de liquidateur de la Société;
4. Décision de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation et effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans autorisation spécifique préalable de l'assemblée générale de l'associé unique;
5. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

Il est décidé de donner décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs fonctions en vertu de leurs mandats qui prennent fin à ce jour.

Troisième résolution

Il est décidé de nommer l'Associé Unique Crescent Euro Self Storage US Investments LLC, une société de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social est établi Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 3661110, en qualité de liquidateur.

Quatrième résolution

Il est décidé de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus en vue de procéder à la liquidation et d'effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans autorisation spécifique préalable de l'assemblée générale de l'associé unique, et sous sa seule signature, laquelle engagera valablement la Société.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer en lieu et place, aux documents sociaux de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépens, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille deux cents Euros (1.200.- Euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la personne comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante agissant par l'intermédiaire de son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mars 2011. Relation: LAC/2011/14116. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2011.

Référence de publication: 2011060711/131.

(110067787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Arctos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.808.

DISSOLUTION

L'an deux mil onze, le vingt-septième jour du mois d'avril.

Par-devant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MORWELL LIMITED, avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, P.O. Box 3175 Road Town, certificat d'incorporation numéro 350391,

ici représentée par Monsieur Davide MURARI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 30 Boulevard Royal, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 26 avril 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, (ciaprès «l'Associé Unique»), a requis le notaire instrumentant d'acter:

1- que la société «ARCTOS S.A.», ayant son siège social à L- 2449 Luxembourg, 30 Boulevard Royal et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 100808 a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 707 du 9 juillet 2004 (la «Société»).

2- que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 32.000 représenté par 3.200 actions de EUR 10 chacune.

3- que l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne en qualité de liquidateur de la Société.

4- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

5- que l'Associé Unique, agissant en qualité de liquidateur, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, l'Associé Unique déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé.

6- que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

7- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation Madame Francesca DOCCHIO, employée privée, née le 29 mai 1971 à Bergamo (Italie) demeurant professionnellement au 5 avenue Gaston Diderich, L – 1420 Luxembourg et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

8- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Madame Francesca DOCCHIO, prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation et le rapport du liquidateur après avoir été signés «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné sont annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

9- que l'Associé Unique, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

10- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

11- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société à savoir L- 2449 Luxembourg, 30, Boulevard Royal.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Davide Murari, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 avril 2011. LAC / 2011 / 19288. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 mai 2011.

Référence de publication: 2011061327/57.

(110068875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Superfund Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 11, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 112.636.

Die Mandate von Herrn Jorge FERNANDES, wohnhaft in L-1222 Luxemburg, 11, rue Beck und Herrn Markus WEIGL, wohnhaft in MC 98000 Monaco, 27, boulevard Albert 1^{er}, als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft wurden am 30. Juni 2010 verlängert. Die Mandate enden bei der Generalversammlung welche über die Konten des Jahres 2012 zu befinden hat.

Das Mandat der Montbrun Révision S.à r.l. mit Sitz in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle als Kommissar der Gesellschaft wurde am 30. Juni 2010 verlängert. Das Mandat endet bei der Generalversammlung welche über die Konten des Jahres 2012 zu befinden hat.

Die Demission von Herrn Markus Reinhard BÜCHEL wird am 18. August 2010 angenommen und an seiner Stelle wurde Herr Martin SCHNEIDER, Privatbeamter, geboren am 26.11.1967 in Wien (Österreich), mit berufsmäßiger Anschrift in L-1222 Luxembourg, 11, Rue Beck als neues Verwaltungsratsmitglied ernannt. Sein Mandat endet bei der nächsten Generalversammlung, die im Jahre 2012 abgehalten wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 20. Mai 2011.

Référence de publication: 2011070728/20.

(110078189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Worldwide Industrial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 14.873,61.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 50.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WORLDWIDE INDUSTRIAL S. à r. l.

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011062363/13.

(110069275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Neopixl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.673.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

- Monsieur Emmanuel VALENTIN, Ingénieur, né le 16 septembre 1970 à Thionville (France), demeurant à F-57280 MAIZIERES LES METZ, 48, avenue Marguerite Duras.

- Madame Claire CARTIGNY, Designer, née le 4 mai 1976 à Saint-Saulve (France), demeurant à L-8525 CALMUS, 13 Am Sëllerlach.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de NEOPIXL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet toutes prestations de service dans le domaine de l'informatique, ainsi que la conception de produits industriels. La société a également pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

La société a par ailleurs pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations pour son propre compte.

En général, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR) divisé en trois mille cent actions (3.100) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros (EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la co-signature obligatoire de l'administrateur délégué et d'un autre membre du Conseil d'Administration.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} mardi du mois de juin à 10:00 heures, à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq (5) jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2011.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Monsieur Emmanuel VALENTIN, préqualifié, mille cinq cent cinquante actions	1.550
2) Madame Claire CARTIGNY, préqualifiée, mille cinq cent cinquante actions	1.550
Trois mille cent actions	3.100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces à concurrence de 32,25 %, de sorte que le montant de dix mille (10.000,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.200.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Emmanuel VALENTIN, Ingénieur, né le 16 septembre 1970 à Thionville (France), demeurant à F-57280 MAIZIERES LES METZ, 48, avenue Marguerite Duras.
 - b) Madame Claire CARTIGNY, Designer, née le 4 mai 1976 à Saint-Saulve (France), demeurant à L-8525 CALMUS, 13 Am Sëllerlach.
 - c) Madame Virginie VINCENT, Gérante, née le 11 septembre 1973 à Hayange (France), demeurant à F-57280 MAIZIERES LES METZ, 48, avenue Marguerite Duras.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

IG INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B 66 562, avec siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.
- 5) Le siège social de la Société est fixé au: 4 A, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant, s'est réuni le Conseil d'Administration qui, après avoir constaté que la totalité de ses membres était présente ou représentée, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Monsieur Emmanuel VALENTIN aux fonctions d'administrateur délégué qui aura tous pouvoirs pour engager la Société par sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. VALENTIN, C. CARTIGNY et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mai 2011. Relation: LAC/2011/19877. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Référence de publication: 2011061615/123.

(110068970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Propre Toiture Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3552 Dudelange, 2B, rue Nic Conrady.

R.C.S. Luxembourg B 160.626.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le premier avril.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

- 1.- Rudy HOLDERBAUM, indépendant, né le 13 novembre 1979 à Hirson/Aisne (France), demeurant à F57240 Knutange, ZAC de la Paix.
- 2.- Emmanuel SCHULER, indépendant, né le 4 novembre 1980 à Hirson/Aisne (France), demeurant à F57240 Knutange, ZAC de la Paix.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de PROPRES TOITURES SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Dudelange.

Art. 3. La société a pour objet la prestation de services de nettoyage, l'égouttage, l'entretien de bâtiments ainsi que leurs toitures et la petite réparation de résidences et bâtiments.

La société pourra également faire le commerce de literie, chaises, mobiliers.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes les mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125.-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Rudy HOLDERBAUM, indépendant, né le 13 novembre 1979 à Hirson/Aisne (France), demeurant à F-57240 Knutange, ZAC de la Paix, cinquante et une parts	51
2.- Emmanuel SCHULER, indépendant, né le 4 novembre 1980 à Hirson/Aisne (France), demeurant à F-57240 Knutange, ZAC de la Paix, quarante-neuf parts	49
Cent parts	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante euros (EUR 850.-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3552 Dudelange, 2B, rue Nic Conrady.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommée gérant, pour une durée illimitée:

Rudy HOLDERBAUM, indépendant, né le 13 novembre 1979 à Hirson/Aisne (France), demeurant à F-57240 Knutange, ZAC de la Paix.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

Déclaration

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède. Ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Holderbaum, Schuler et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 6 avril 2011. Relation EAC/2011/4709. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce.

Dudelange, le 20 avril 2011.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2011061259/79.

(110067882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Kensington Properties Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 153.709.

Es geht aus einer, vom Geschäftsführer angenommenen und der Gesellschaft rechtsgültig zugestellten privatschriftlichen Gesellschaftsanteilsabtretung vom 02.03.2011, hervor, dass mit Wirkung zum hiervor erwähnten Datum, fünfzig (50) Anteile der Gesellschaft "KENSINGTON PROPERTIES LUXEMBOURG SARL", mit Sitz in L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg, Sektion B, unter der Nummer 153709, von der Gesellschaft SILK ROAD GROUP mit Sitz in L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg, Sektion B, unter der Nummer 0081231 gehalten werden.

Für gleichlautenden Auszug
Im Namen der Gesellschaft:
Johannes MAGAR
Geschäftsführer

Référence de publication: 2011062892/18.

(110070193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

La Voile Blanche Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4994 Schouweiler, 104, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 145.570.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011062197/9.

(110069606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

LMD German Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 141.012.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011062210/11.

(110069477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Lrlux, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 160.219.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61795 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011062211/10.

(110069519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

**Crystal A HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Apax Crystal A HoldCo Sàrl).**

Capital social: EUR 16.390.700,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 126.950.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société prise en date du 21 avril 2011 que:

- Madame Denise Fallaize a démissionné de son mandat de gérante de classe B avec effet immédiat;
- Monsieur Nathan Lane, né le 6 juin 1977, à Greenbrae, Californie (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN Londres (Royaume-Uni), a été nommé gérant de classe B en remplacement de Madame Denise Fallaize avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2011 .

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011063886/19.

(110070286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Grace Lodge Care Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 150.349.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Patron Healthcare GP Limited, acting as general partner of Patron Healthcare LP a limited partnership incorporated in Gibraltar with registered number 068, whose registered address is at Suites 7B 1 8B, Town Range, Gibraltar (hereafter referred to as the "Sole Shareholder");

duly represented by Mrs Ingrid Stüger, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy dated April 14, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to staet:

I. that Patron Healthcare LP is the Sole Shareholder of Grace Lodge Care Holdings S.a.r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office set at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, inscrite au registre B 150349, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 2 December 2009, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (the «Mémorial») number 215 of 2 February 2010, the articles of incorporation of which have been amended pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 10 August 2010, published in the Mémorial number

I. that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1.- Suppression of the actual par value of the FIVE HUNDRED (500) existing shares representing the entire share capital fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-).

2.- Conversion of the share capital from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500.-) into ten thousand seven hundred and eighty-two Pound Sterling and seventy-one pence (GBP 10,782.71-) at the exchange rate of GBP 0,8626 = EUR 1., with effect on 1st January 2011.

3.- Increase of the share capital by the amount of nine thousand two hundred and seventeen Pound Sterling and twenty-nine pence (GPB 9,217.29) in order to raise it from its present amount –after conversion-of ten thousand seven hundred and eighty-two Pound Sterling and seventy-one pence (GBP 10,782.71-) up to twenty thousand Pound Sterling (GBP 20,000.-) by payment in cash of nine thousand two hundred and seventeen Pound Sterling and twenty-nine pence (GPB 9,217-29) without issuance of new shares.

4.- Re-introduction of a nominal value for each share amounting to one Pound Sterling (GBP 1.-).

5.- To confer all powers to the manager to proceed to the essential book entries and to convert all the books and documents of the company from EUR into GBP and to proceed to the exchange of the FIVE HUNDRED (500) shares of TWENTY-FIVE EURO (EUR 25.-) against twenty thousand (20,000) shares of one Pound Sterling (GBP 1.-).

6.- Subsequent amendment of article 5 of the Articles of Incorporation.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to suppress the actual par value of the FIVE HUNDRED (500) existing shares representing the entire share capital fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-).

Second resolution

The Sole Shareholder, with effect on 1st January 2011, resolves to convert the share capital from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) into ten thousand seven hundred and eighty-two Pound Sterling and seventy-one pence (GBP 10,782.71-) at the exchange rate of GBP 0,8626 = EUR 1.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital by the amount of nine thousand two hundred and seventeen Pound Sterling and twenty-nine pence (GPB 9,217.29) in order to raise it from its present amount –after conversion of ten thousand seven hundred and eighty-two Pound Sterling and seventy-one pence (GBP 10,782.71-) up to twenty thousand Pound Sterling (GBP 20,000.-) by payment in cash of nine thousand two hundred and seventeen Pound Sterling and twenty-nine pence (GPB 9,217.29) without issuance of new shares.

Proof of the payment of nine thousand two hundred and seventeen Pound Sterling and twenty-nine pence (GPB 9,217.29) made in cash by the Sole Shareholder has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to re-introduce a nominal value for each share amounting to one Pound Sterling (GBP 1.-).

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to confer all powers to the managers to proceed to the essential book entries and to convert all the books and documents of the company from EUR into GBP and to proceed to the exchange of the FIVE HUNDRED (500) shares of TWENTY-FIVE EURO (EUR 25.-) against twenty thousand (20,000) shares of one Pound Sterling (GBP 1.-).

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder decided to amend article 5 of the articles of incorporation to read as follows:

Art. 5. “The issued share capital of the Company is set at twenty thousand Pound Sterling (GBP 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it have been estimated at about EUR 1,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le quinze avril.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Patron Healthcare GP Limited agissant en sa qualité de general partner de Patron Healthcare LP, un limited partnership, constitué à Gibraltar, enregistré sous le numéro 068, ayant son siège à Suites 7B 1 8B, 50 Town Range, Gibraltar (ci-après désigné l'«Associé Unique»);

dûment représentée par Madame Ingrid Stüger, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 14 avril 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualité, a déclaré et demandé au notaire d'acter:

Il. que Patron Healthcare LP est l'Associé Unique de Grace Lodge Care Holdings S.a.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, Avenue Pasteur, inscrite au registre B 150349, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 décembre 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial») numéro 215 du 2 février 2010, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 août 2010, publié au Mémorial numéro

Il que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Suppression de la valeur nominale actuelle des CINQ CENTS (500) parts sociales existantes et représentant l'entière part du capital social fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-).

2.- Conversion du capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) en dix mille sept cent quatre-vingt-deux Livres Sterling et soixante et onze pence (GBP 10.782,71), au cours de change de GBP 0,86268 = EUR 1.- avec effet au 1^{er} janvier 2011.

3.- Augmentation du capital social à concurrence de neuf mille deux cent dix-sept Livres Sterling et vingt-neuf pence (GBP 9.217,29) pour le porter de son montant actuel –après conversion– de dix mille sept cent quatre-vingt-deux Livres Sterling et soixante et onze pence (GBP 10.782,71), à vingt mille Livres Sterling (GBP 20.000,-) par paiement en espèces d'un montant de dix mille sept cent quatre-vingt-deux Livres Sterling et soixante et onze pence (GBP 10.782,71), sans émission de parts sociales nouvelles.

4.- Réintroduction d'une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) à toutes les parts sociales.

5.- De conférer tous pouvoirs au gérant de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour convertir tous les livres et documents de la société de EUR en GBP et pour procéder à l'échange des CINQ CENTS (500) parts sociales de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) contre VINGT MILLE (20.000) parts sociales de UNE LIVRE STERLING (GBP 1,-).

6.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

Ensuite l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes

Première résolution

L'Associé unique décide de supprimer la valeur nominale actuelle des CINQ CENTS (500) parts sociales existantes et représentant l'entière part du capital social fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-).

Deuxième résolution

L'associé unique, avec effet au 1^{er} janvier 2011, décide de convertir le capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) en dix mille sept cent quatre-vingt-deux Livres Sterling et soixante et onze pence (GBP 10.782,71), au cours de change de GBP 0,86268 = EUR 1.-

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf mille deux cent dix-sept Livres Sterling et vingt-neuf pence (GBP 9.217,29) pour le porter de son montant actuel –après conversion– de dix mille sept cent quatre-vingt-deux Livres Sterling et soixante et onze pence (GBP 10.782,71), à vingt mille Livres Sterling (GBP 20.000,-) par paiement en espèces d'un montant de dix mille sept cent quatre-vingt-deux Livres Sterling et soixante et onze pence (GBP 10.782,71), sans émission de parts sociales nouvelles.

La preuve du paiement de dix mille sept cent quatre-vingt-deux Livres Sterling et soixante et onze pence (GBP 10.782,71), effectué en numéraire par l'associé unique a été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'assemblée décide réintroduire une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) à toutes les parts sociales.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs aux gérants de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour convertir tous les livres et documents de la société de EUR en GBP et pour procéder à l'échange des CINQ CENTS (500) parts sociales de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) contre VINGT MILLE (20.000) parts sociales d'UNE LIVRE STERLING (GBP 1,-).

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de VINGT MILLE LIVRES STERLING (GBP 20.000,-), représenté par VINGT MILLE (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'UNE LIVRE STERLING (GBP 1,-) chacune.»

71413

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 1.200,-.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante ci-dessus mentionnée l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de ladite partie comparante, il est noté qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. STÜGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2011. Relation: LAC/2011/18727. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Référence de publication: 2011061465/155.

(110068854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Lux.Stam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 61.658.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

Référence de publication: 2011062217/10.

(110070067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Lux.Stam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 61.658.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

Référence de publication: 2011062218/10.

(110070068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Lux.Stam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 61.658.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

Référence de publication: 2011062219/10.

(110070069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Quinn Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.510.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre de démission adressée par Monsieur Liam McCaffrey au conseil de gérance de la Société que Monsieur Liam McCaffrey a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 15 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Quinn Finance S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011062285/15.

(110069785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Open Text (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 43.845.049,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.808.

In the year two thousand and eleven, the thirteen day of April.

Before us, Maître DELOSCH Edouard, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

StreamServe (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.514, incorporated pursuant to the laws of the State of Delaware, United States of America and whose registered office, principal establishment and central administration has been transferred from the State of Delaware, United States of America to the Grand Duchy of Luxembourg, with full corporate and legal continuance, pursuant to a deed of Maître WAGNER Jean-Joseph, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated January 21, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°431 on 5 March 2011,

in its capacity as sole shareholder of Open Text (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 158.808, incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, on February 3, 2011 and not yet published in the Mémorial C (the Company),

hereby represented by Nadia TBATOU, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to enact the following:

I. StreamServe (Luxembourg) S.à r.l. is the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder) and represents the entire share capital of the Company;

II. the Company's share capital is presently set at twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000.-) ordinary shares, with a par value of one United States dollar (USD 1.-) each, all in registered form, fully subscribed and fully paid-up; and

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of forty-three million eight hundred twenty-five thousand and forty-nine United-States dollars (USD 43,825,049.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) ordinary shares, with a par value of one United States dollar (USD 1.-) each, to the amount of forty-three million eight hundred forty-five thousand and forty-nine (43,825,049) new shares in registered form, with a par value of one United States dollar (USD 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe for the forty-three million eight hundred twenty-five thousand and forty-nine (43,825,049) new shares in registered form, with a par value of one United States dollar (USD 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares, and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of:

- forty-one (41) shares, each share having a par value of four hundred and fifty euro (EUR 450.-) and which represent one hundred (100%) of the issued share capital of StreamServe S.à r.l. B.V., a private limited liability company (in French: société à responsabilité limitée and in Dutch: besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), having its principal

office address at 26 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.028, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce for Rotterdam under file number 27171160.

The shares mentioned above and so contributed (the Shares) represent a contribution in kind in an aggregate amount of at least forty-three million eight hundred twenty-five thousand and forty-nine United-States dollars (USD 43,825,049.-).

It results from the declaration made on 12 April 2011 by the Sole Shareholder that, as of the date of such declaration:

- the Sole Shareholder is the full owner of the Shares, which represent 100% of the issued share capital of StreamServe S.à r.l. B.V.;

- the Shares are fully paid up;

- the Shares are freely transferable and/or marketable and/or negotiable;

- the Sole Shareholder is the legal owner solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;

- there exists no pre-emption right nor any right by virtue of which any person or entity may be entitled to demand that the Shares be transferred to it/him/her;

- the Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any lien;

- all formalities required in the Grand Duchy of Luxembourg in connection with the perfection of the transfer of the Shares to the Company have been or will be duly performed; and

- the aggregate value of the Share is at least forty-three million eight hundred twenty-five thousand and forty-nine United-States dollars (USD 43,825,049.-), this estimation being based on generally accepted accounting principles and the interim balance sheet as per 31 March 2011 in respect of StreamServe S.à r.l. B.V..

Said declaration referred to above, as well as the certificate issued on 12 April 2011 by the representatives of the Company, after having been signed *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Capital

5.1. "The share capital is set at forty-three million eight hundred forty-five thousand and forty-nine United-States dollars (USD 43,845,049.-), represented by forty-three million eight hundred forty-five thousand and forty-nine United-States dollars (USD 43,845,049.-) ordinary shares, with a par value of one United States dollar (USD 1.-) each (the Shares), all in registered form, fully subscribed and fully paid-up."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorise any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares as well as any contractually or legally required registrations in the register of shareholders of the Company.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the amendment of the articles of incorporation are estimated at six thousand eight hundred euro (EUR 6,800.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party represented as stated above, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille onze, le treizième jour du mois d'avril.

Par devant Maître DELOSCH Edouard, notaire de résidence à Rambrouch, Grand duché de Luxembourg,

A COMPARU:

StreamServe (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 26 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés

de Luxembourg sous le numéro B 158.514, constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique et dont le siège social, principal établissement et administration centrale ont été transférés de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique vers le Grand-duché de Luxembourg, avec complète continuité de personnalité morale par un acte passé devant Maître WAGNER Jean-Joseph, notaire résidant à Sanem, du 21 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°431 du 5 mars 2011,

En sa qualité d'associé unique de Open Text (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 26 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.808, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 3 février 2011, non encore publié au Mémorial C (la Société),

ici représenté par Nadia TBATOU, Avocat à la Cour, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être soumis avec lui aux autorités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. StreamServe (Luxembourg) S.à r.l. est l'associé unique de la Société (l'Associé Unique) et représente la totalité du capital social de la Société;

II. le montant actuel du capital social de la Société est de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000,-) parts sociales ordinaires avec une valeur nominal de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune (les Parts Sociales), toutes sous forme nominative, entièrement souscrites et entièrement libérées; et

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de quarante-trois million huit cent vingt-cinq mille quarante-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 43.825.049,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ordinaires avec une valeur nominal de un dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, toutes sous forme nominative, entièrement souscrites et entièrement libérées, à un montant de quarante-trois million huit cent quarante-cinq mille quarante-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 43.845.049,-), par la création et l'émission de quarante-trois million huit cent vingt-cinq mille quarante-neuf (43.825.049,-) nouvelles parts sociales sous forme nominative, avec une valeur nominal de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire au quarante-trois million huit cent vingt-cinq mille quarante-neuf (43.825.049,-) nouvelles parts sociales sous forme nominative, avec une valeur nominal de un dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, et de les payer intégralement par un apport en nature consistant en:

- quarante-et-une (41) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de quatre cent cinquante euros (EUR 450) et représentant cent pour cent (100%) du capital social émis de StreamServe S.à r.l. B.V., une société à responsabilité limitée, existant sous les lois de Luxembourg, ayant son principal établissement au 26 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, immatriculé auprès du registre de commerce de la chambre de commerce de Rotterdam sous le numéro 27171160.

Les parts sociales mentionnées ci-dessus et ainsi contribuées (les Parts Sociales) représentent un apport en nature d'un montant total au moins égal à quarante-trois million huit cent vingt-cinq mille quarante-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 43.825.049,-).

Il résulte de la déclaration date du 12 avril 2011 émanant de l'Associé Unique qu'à la date de cette déclaration:

- l'Associé Unique est le propriétaire exclusive des Parts Sociales, qui représentent 100% du capital social émis de StreamServe S.à r.l. B.V.;

- les Parts Sociales sont entièrement libérées;

- les Parts Sociales sont librement transférables et/ou cessibles et/ou négociable;

- l'Associé Unique est le propriétaire légal, seul détenteur de droit sur les Parts Sociales et détient le droit de disposer des Parts Sociales;

- il n'existe aucun droit de préemption ni aucun droit par lequel une personne ou entité serait autorisée à demander que les Parts Sociales lui soient transférées;

- les Parts Sociales ne sont grevées d'aucun gage ou usufruit, il n'existe aucun droit pour acquérir un gage ou usufruit sur les Parts Sociales et les Parts Sociales ne sont pas données en garantie;

- toutes les formalités nécessaires au Grand duché de Luxembourg en rapport avec l'exécution du transfert des Parts Sociales à la Société ont été ou seront dûment exécutées; et

- la valeur total des Parts Sociales est égal à au moins quarante-trois million huit cent vingt-cinq mille quarante-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 43.825.049,-), cette estimation étant basée sur les principes comptables généralement admis et les comptes intérimaires datés du 31 mars 2011 de StreamServe S.à r.l. B.V.

Ladite déclaration mentionnée ci-dessus, ainsi que le certificat émis le 12 avril 2011 par les représentants de la Société, après avoir été signés ne varietur, par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte afin d'être soumis avec lui aux autorités d'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital

5.1. «Le capital social est fixé à quarante-trois million huit cent quarante-cinq mille quarante-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 43.845.049,-), représenté par quarante-trois million huit cent quarante-cinq mille quarante-neuf (43.845.049,-) parts sociales ordinaires avec une valeur nominal de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) (les Parts Sociales), toutes sous forme nominative, entièrement souscrites et entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société afin de procéder au nom de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises ainsi que toutes autres inscriptions contractuellement ou légalement requises dans le registre des actionnaires de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette modification des statuts sont estimés à six mille huit cents euros.

Statement

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: N. Tbatou, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 avril 2011. Relation: RED/2011/830. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 3 mai 2011.

Référence de publication: 2011060869/196.

(110067682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

MezzVest Luxembourg I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 78.731.

En date du 17 Mai 2011, l'associé de la société, MezzVest Investments I Limited a informé le conseil de gérance de son changement d'adresse.

La nouvelle adresse de la société est la suivante:

- MezzVest Investments I Limited

Ogier House

The Esplanade

JE4 9WG St Helier

Jersey

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MezzVest Luxembourg I S.à r.l.
Robert van 't Hoef
Gérant

Référence de publication: 2011070902/20.

(110077505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Professional Classic Ballet School, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Howald, 185, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 81.483.

Les comptes annuels au 31.12.2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Un mandataire

Référence de publication: 2011062272/11.

(110069580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Pages & Cie, Société en nom collectif.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 100.977.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2011062273/11.

(110069403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Relais des Caves S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5341 Moutfort, 9, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 55.602.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/05/2011.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2011062289/12.

(110069724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

W & W Immobilienbewertung Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7462 Moesdorf, 21, rue Knapp.

R.C.S. Luxembourg B 160.642.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundelf, am siebten April.
Vor uns Notar Marc LECUIT, mit Amtssitz zu Mersch.

Sind erschienen:

- 1) Frau Christine Gerlinde Maria WALTER, geb. HEBBEL, geboren am 18. September 1960 in Würzburg (Deutschland),
Wertermittlerin für Immobilien, deutsche Staatsangehörige,
wohnhaft in D-97273 Kürnach, An der oberen Mühle 8,
- 2) Herr Denis WARSTAT, geboren am 10. Juni 1972 in Bad Salzungen (Deutschland), Immobilienkaufmann, deutscher
Staatsangehöriger,
wohnhaft in L-7462 Moesdorf, 21, rue Knapp,

Diese Komparenten, namens wie sie handeln, ersuchten den Notar, die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, welcher die diesbezügliche Gesetzgebung und die nachfolgenden Artikel zu Grunde liegen.

Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit, beginnend mit dem heutigen Datum, gegründet.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist die Ausführung von Tätigkeiten im Berufsbild des Immobilienmaklers.

Gegenstand der Gesellschaft ist außerdem die Bewertung von Immobilien, die Wertermittlung und Sachverständigen- bzw. Gutachtertätigkeit auf dem Gebiet des Grundstücks- und Wohnungswesens wobei folgende Tätigkeiten ausgeübt werden:

Objekt-, Standort-, Portfolio und Marktanalysen nach anerkannten nationalen und internationalen Bewertungsmethoden, insbesondere die Bewertung von Rechten und Lasten an einem Grundstück oder einer Immobilie, die Wertermittlung und Erstellung von Verkehrswertgutachten (Marktwertgutachten) von bebauten und unbebauten Grundstücken, sowie Mietgutachten.

Ertrags- und Kostenanalysen, Ermittlung von Ertragsreserven, Kosteneinsparpotentials, Entwicklungschancen und Risiken.

Erstellen von Nutzungskonzepten, Optimierungsvorschlägen.

Finanzierungsberatung im Rahmen der Ertrags- und Kostenanalysen, sowie das Erstellen von individuellen Finanzierungskonzepten, Vermittlung von Finanzierungen, Investoren, Bau- und Leasingunternehmen.

Die Gesellschaft hat schlussendlich zum Gegenstand jedwede Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften welche einen gleichen oder ähnlichen Zweck verfolgen.

Die Gesellschaft kann die Aufnahme von Anleihen und Darlehen, mit oder ohne diesbezügliche Sicherheiten, vornehmen.

Die Gesellschaft kann außerdem jede gewerbliche oder wirtschaftliche Tätigkeit ausüben, die der Erreichung des Gesellschaftszwecks direkt oder indirekt dient.

Art. 3. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „W & W Immobilienbewertung Luxembourg“.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Mersch. Er kann durch Beschluß einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (€ 12.500,00) eingeteilt in HUNDERT (100) Anteile mit einem Nennwert von je HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125,00).

Art. 6. Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen ist frei unter Gesellschaftern. Die Anteile können nur an neue Gesellschafter abgetreten werden durch Beschluss der Gesellschafter in einer Generalversammlung mit einer Mehrheit von drei Viertel des Gesellschaftskapitals.

Art. 7. Die Gesellschaft wird nicht durch Tod, Aberkennung der bürgerlichen Rechte, Insolvenz oder Bankrott eines Gesellschafters aufgelöst.

Art. 8. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an den Firmenschriftstücken stellen.

Art. 9. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Geschäftsversammlung ernannt werden.

Falls die Geschäftsversammlung nichts anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer gegenüber Dritten die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft bei allen Geschäften zu vertreten, welche im Rahmen des Gesellschaftszweckes liegen.

Die Gesellschaft kann auch eine oder mehrere Personen, ob Gesellschafter oder nicht, zu Prokuristen oder Direktoren bestellen und deren Befugnisse festlegen.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben, wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Solange die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, besitzt er die der Generalversammlung zustehenden Rechte. Die Entscheidungen des Gesellschafters sind in einem Register am Gesellschaftssitz aufzubewahren.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres.

Art. 13. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und der oder die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluß in Form einer Bilanz nebst der Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 15. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugefügt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschaftsversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschaftsversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 17. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen. Der unterzeichnende Notar stellt fest, daß die besonderen Bedingungen von Artikel 183 (Gesetz vom 10. August 1915) eingehalten sind.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt zum Zeitpunkt der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2011.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von der erschienenen Partei auf etwa EINTAUSEND EURO (€ 1.000,00) geschätzt.

Zeichnung der Anteile

Die Anteile wurden wie folgt gezeichnet und vollständig und in bar eingezahlt:

1.- von Frau Christine WALTER, geb. HEBBEL, vorgeannt, fünfundsiebzig (75) Anteile, mit einem Nennwert von je 125,00 €,

2.- von Herrn Denis WARSTAT, vorgeannt, fünfundzwanzig (25) Anteile, mit einem Nennwert von je 125,00 €, so daß die Summe von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (€ 12.500,00) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Beschluss der Gesellschafter

Sofort nach Gründung der Gesellschaft haben die Anteilsinhaber einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

1) Die Anzahl der Geschäftsführer wird festgesetzt auf einen.

Zur Geschäftsführerin für einen unbegrenzten Zeitraum wird Frau Christine WALTER, geb. HEBBEL, geboren am 18. September 1960 in Würzburg (Deutschland), geschieden, Wertermittlerin für Immobilien, deutsche Staatsangehörige, wohnhaft in D-97273 Kürnach, An der oberen Mühle 8, ernannt.

2) Die Gesellschaft ist rechtskräftig gebunden durch die Unterschrift der alleinigen Geschäftsführerin.

3) Sitz der Gesellschaft ist in L-7462 Moesdorf, 21, rue Knapp.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Mersch, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung durch den amtierenden Notar, haben die vorgeannten Komparenten, dem Notar mit Name, Stand und Adresse bekannt, zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: HEBBEL, WARSTAT, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 11 avril 2011. Relation: MER/2011/724. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

Für gleichlautende Abschrift erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, den 3. Mai 2011.

Référence de publication: 2011060621/110.

(110067827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

MezzVest Luxembourg II S. à r.l. , Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 110.227.

En date du 17 Mai 2011, l'associé de la société, MezzVest Investments II Limited a informé le conseil de gérance de son changement d'adresse.

La nouvelle adresse de la société est la suivante:

- MezzVest Investments II Limited

Ogier House
The Esplanade
JE4 9WG St Helier
Jersey

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MezzVest Luxembourg II S.à r.l.
Robert van 't Hoef
Gérant

Référence de publication: 2011070903/20.

(110077507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Richmond Park Capital Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 159.761.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 6 mai 2011.

Référence de publication: 2011062291/10.

(110069547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Richmond Park Capital Olympia Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 159.781.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 6 mai 2011.

Référence de publication: 2011062292/10.

(110069554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Leasinvest Immo Lux, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 35.768.

L'an deux mille onze, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme qualifiée de société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé Leasinvest Immo Lux (la «Société»), ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 17, Route d'Esch, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 35.768, constituée suivant acte reçu le 14 janvier 1991 par Maître Gérard Lecuit, alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C numéro 96 du 1^{er} mars 1991 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 18 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 206 du 30 janvier 2009.

La séance est ouverte à 9h15 heures, sous la présidence de Sandra La Sala, avocat, résidant à Luxembourg (le «Président»).

Le président désigne comme secrétaire Vladimir Tzankov, avocat, résidant à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Jennifer Burr, maître en droit, résidant à Luxembourg.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que l'ensemble des cent quinze mille neuf cent trente-trois (115.933) actions sans désignation de valeur nominale de la Société en circulation à la date du 18 avril 2011 sont dûment représentées à la présente assemblée, laquelle est en conséquence régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence demeurera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 4, premier paragraphe des statuts de la Société afin de changer la commune dans laquelle se situe le siège social de la Société de Luxembourg à Senningerberg;

2. Modification subséquente de l'article 5, cinquième paragraphe, de l'article 8, deuxième paragraphe et de l'article 19, cinquième paragraphe des statuts de la Société afin d'enlever les références y faites à Luxembourg;

3. Transfert du siège social de la Société de L-1470 Luxembourg, 17, Route d'Esch à L-2366 Senningerberg, 6, route de Trèves.

Après en avoir délibéré, l'assemblée des actionnaires adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier, avec effet immédiat, l'article 4, premier paragraphe, des statuts de la Société afin de changer la commune dans laquelle se situe le siège social de la Société de Luxembourg à Senningerberg. L'article 4, premier paragraphe, des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple résolution du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.»

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 5, cinquième paragraphe, l'article 8, deuxième paragraphe et l'article 19, cinquième paragraphe des statuts de la Société afin d'enlever les références y faites à Luxembourg. Ces articles auront désormais la teneur suivante:

Art. 5. Cinquième paragraphe. «Tout actionnaire a le droit de demander l'échange de toutes ou de quelques-unes de ses actions de capitalisation en actions de distribution; cependant, la conversion d'actions de distribution en actions de capitalisation ne sera pas permise. Toute demande de conversion doit être présentée par l'actionnaire par écrit au siège social de la Société ou auprès d'une autre personne physique ou morale désignée par la Société comme mandataire pour la conversion des actions. La demande doit être accompagnée du ou des certificats d'actions (s'il en a été émis) en bonne et due forme et de preuves suffisantes d'un transfert éventuel. La conversion se fera suivant les dispositions contenues dans le prospectus de la Société; la Société pourra percevoir une commission de conversion calculée sur la valeur nette d'inventaire des actions converties.»

Art. 8. Deuxième paragraphe. «L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quatrième jeudi du mois d'avril de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant, à la même heure. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.»

Art. 19. Cinquième paragraphe. «Toute demande de souscription doit être présentée par l'actionnaire par écrit et déposée au siège social de la Société ou auprès de toute autre personne désignée par la Société comme mandataire.»

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de transférer le siège social de la Société de L-1470 Luxembourg, 17, Route d'Esch à L-2366 Senningerberg, 6, route de Trèves.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: S. LA SALA, V. TZANKOV, J. BURR et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 avril 2011. Relation: LAC/2011/18926. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Référence de publication: 2011062200/76.

(110069626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Riverwood Capital Sweden Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 159.783.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rambrouch, le 4 mai 2011.
Référence de publication: 2011062293/10.
(110069310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Luxembourg Energy Drinks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 36.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011074578/9.
(110081701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Bank Leumi (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 49.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011074552/9.
(110081249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Ultra Premium Brands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 47.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011074495/9.
(110081695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

WATAMAR & Cie S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 7.647.500,00.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 146.075.

L'an deux mille onze, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société anonyme WATAMAR & Cie S.A., ayant son siège social au 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 146075,

constituée suivant acte notarié en date du 24 avril 2009, publié au Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, numéro 1076 du 28 mai 2009 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 24 novembre 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 302 du 14 février 2011.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Franz BONDY, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui assume également la fonction de scrutateur.

Le Président désigne comme Secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Qu'il appert de la liste de présence que la totalité des 65.383 (soixante-cinq mille trois cent quatre-vingt-trois) actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à EUR 6.538.300.- (six millions cinq cent trente-huit

mille trois cents euros) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par tous les actionnaires présents à l'Assemblée, par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée aux présentes avec les procurations pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision d'augmenter le capital social d'un montant de EUR 1.109.200 (un million cent neuf mille deux cents euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 6.538.300.- (six millions cinq cent trente-huit mille trois cents euros) à EUR 7.647.500 (sept millions six cent quarante-sept mille cinq cents euros) par l'émission de 11 092 (onze mille quatre-vingt-douze) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune

2. Souscription des actions nouvelles par la société en commandite par actions Happy Family I S.C.A. Compartiment WATAMAR & Cie S.A. et libération des actions souscrites par un versement en espèces

3. Décision de modifier l'article 5, premier paragraphe, des statuts.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.109.200 (un million cent neuf mille deux cents euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 6.538.300.- (six millions cinq cent trente-huit mille trois cents euros) à EUR 7.647.500 (sept millions six cent quarante-sept mille cinq cents euros) par l'émission de 11 092 (onze mille quatre-vingt-douze) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune.

*Deuxième résolution
Souscription et Libération*

Les 11 092 (onze mille quatre-vingt-douze) actions sont souscrites par la société en commandite par actions Happy Family I S.C.A. compartiment WATAMAR & Cie S.A., ayant son siège social au 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151121,

ici représentée par Monsieur Franz BONDY, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée, et sont entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de EUR 1.109.200 (un million cent neuf mille deux cents euros) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social. (premier paragraphe).** La Société a un capital émis de EUR 7.647.500 (sept millions six cent quarante-sept mille cinq cents euros) représenté par 76.475 (soixante-seize mille quatre cent soixante-quinze) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.500.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le document ayant été lu par toutes les personnes présentes, personnes connues du notaire par leurs noms, prénoms, état civil et lieu de résidence, les membres du bureau signent ensemble avec nous, Notaire, le présent procès-verbal.

Signé: F. BONDY, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2011. Relation: LAC/2011/18741. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2011.

Référence de publication: 2011060625/70.

(110067634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.